

DES HORAIRES A LA CARTE A LA DPSP ?



De nouveaux horaires sont apparus en circonscription pour assurer la verbalisation des ISVP de la DPSV¹ pardon de la DPSP sans avis des O.S en CT.

- 4h- 7h (heures supplémentaires) puis 7h-15h (service normal)
- 14h-22h les week-ends en lieu et place de 15h-23h avec perte d'une heure salariale de nuit

La course au PV ne peut pas se faire au détriment des cycles horaires ISVP votés en CT sur la seule décision d'un ou une chef (fe) de circonscription.

La CGT-ASPS demande un moratoire sur ces pratiques et un recadrage administratif de ces initiatives personnelles.